

**CESTAS**

# **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

## **DE LA VILLE DE CESTAS**

### **2022 – 2025**

### **et Label Plan Mercredi**

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D 521-12 du Code de l'Éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».



Ville de  
**CESTAS**



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I – EVALUATION DU PEDT 2018-2021

- 1 – LA DEMARCHE D’EVALUATION
- 2 – RAPPEL DES OBJECTIFS DU PEDT 2018/2021
- 3 – SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

### II – LE PEDT 2022-2025

- 1 – PERPETUER UN DISPOSITIF EXISTANT
- 2 – ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE
- 3 – ORIENTATION DU PEDT 2022-2025
  - ➔ *Axe 1 : Faire découvrir et laisser expérimenter dans un cadre de continuité éducative*
  - ➔ *Axe 2 : Bien vivre ensemble*
  - ➔ *Axe 2 : Favoriser le bien-être, la santé et assurer un environnement éducatif favorable à la réussite éducative*
  - ➔ *Axe 4 : La continuité éducative et la recherche de l’appropriation du projet éducatif : construire le lien entre les partenaires et faire participer les familles au projet*

### III –Plan Mercredi

- 1 – OBJECTIFS ET MOYENS
- 2 – PARTENAIRES
- 3 – LOCAUX ET MOYENS MIS A DISPOSITION
- 4 – MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES
- 5 – EVOLUTION DU PLAN MERCREDI
- 6 – EVALUATION

## PEDT – INFORMATIONS GENERALES – PORTEUR DU PROJET

## ANNEXE : SYNTHESE DE L’EVALUATION DU PEDT 2018-2021

# Projet Educatif Territorial (PEDT) Ville de CESTAS

## et Label Plan Mercredi

### Introduction

Le développement d'une politique volontariste en matière éducative est une ambition très forte dans l'histoire de la Ville de Cestas avec la mise en place d'une Caisse des Ecoles qui fut, jusqu'à sa dissolution récente, un lieu de partage et d'échange actif animé par la recherche de la cohérence entre tous les acteurs de la communauté éducative : enseignants, Elus, parents d'élèves et agents municipaux.

C'est donc naturellement que la Ville s'est dotée d'un premier PEDT (2015- 2018) signé par la Ville et les partenaires institutionnels : Education Nationale, Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde et Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Le PEDT concernait les écoles maternelles et élémentaires et les services périscolaires de la Ville dans une expérimentation de nouvelle organisation du temps scolaire, reposant sur une semaine scolaire de quatre jours et demi et la mise en œuvre d'une proposition éducative de qualité, conduite par des équipes périscolaires renforcées, permettant de faire découvrir des pratiques culturelles et sportives à tous les élèves.

En 2018, à l'issue d'une demande de dérogation pour un retour à la semaine de quatre jours, le PEDT devient caduc. Un nouveau projet est proposé pour la rentrée 2018 pour une période de 3 ans. Cette adaptation a trouvé sa source dans le cadre d'un bilan concerté avec les partenaires de la communauté éducative.

Le PEDT 2018- 2021 confirmait les axes précédemment définis :

- ➔ Garantir la continuité éducative et assurer les conditions de la réussite scolaire
- ➔ Favoriser l'accès à une offre éducative de loisirs diversifiée et de qualité en préservant le rythme de l'enfant
- ➔ Favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne, encourager le civisme, le respect et l'apprentissage des outils de communication et d'analyse.

Avec le retour à la semaine de quatre jours, le PEDT intégrait l'organisation d'un nouveau dispositif dit « Plan Mercredi » et la mise en place d'une proposition d'accueil pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, reposant sur un partenariat municipal et associatif animé par le souhait de répondre aux besoins de la population, dans le cadre d'une journée qui se veut un temps de répit dans la semaine, tout en valorisant des actions et des ressources pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant.

Tous les partenaires se sont donc engagés à respecter le cadre commun du Plan Mercredi dont la charte qualité sert de cadre aux projets depuis 2018.

Le contexte de la crise sanitaire de mars 2020 à mars 2022 a conduit à la prorogation d'une année du PEDT (2018-2021) par avenant.

C'est sur la base d'une évaluation collective de quatre années, dans un contexte particulier peu propice au développement des échanges et à la tenue de réunions, que s'effectue le bilan du PEDT 2018- 2021.

Cependant, le lien entre les différents acteurs du projet éducatif est resté soutenu, notamment grâce à l'action des coordonnateurs périscolaires et des coordonnateurs du Contrat Enfance Jeunesse, toujours à l'écoute des partenaires du projet.

Dans un contexte aussi difficile, le PEDT s'est ainsi inscrit définitivement comme un outil de cohérence de l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires et mobilise les compétences de tous les acteurs pour consolider un partenariat qui ambitionne de développer de nouvelles actions pour favoriser la réussite éducative du jeune public cestadais pour les années 2022 à 2025.

Document stratégique, le PEDT pose un cadre qui rassemble les acteurs éducatifs pour une meilleure prise en charge globale des temps de l'enfant, en posant les actions partagées et leurs critères d'évaluation. Il profite naturellement pleinement des partages et des évaluations des partenaires posés autour du cadre contractuel du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2022. Ce constat doit donner lieu à une réflexion pour élargir le périmètre du PEDT à la population 12- 17ans dans l'avenir.

## I - EVALUATION DU PEDT 2018 - 2021

### 1 - LA DEMARCHE D'EVALUATION

Dans le cadre du renouvellement du PEDT, les acteurs de la communauté éducative se sont interrogés sur la pertinence du dispositif mis en place après la concertation organisée en 2018.

Initialement prévue début 2020, l'évaluation n'a pas été menée dans les délais en raison de la crise sanitaire.

Outre l'annulation des temps d'échange prévus avec les directeurs des écoles, les représentants de parents d'élèves et les usagers, les partenaires associatifs et institutionnels, la durée de la crise sanitaire a modifié les pratiques de fréquentation des services périscolaires et le rapport des usagers vis-à-vis des professionnels en charge de l'accueil des enfants (enseignants et personnels municipaux). Les échanges se limitaient aux informations les plus essentielles, centrées sur le respect du bien-être de l'enfant dans un espace collectif dont les règles de fonctionnement étaient régulièrement adaptées à la situation et sur la capacité des adultes à répondre à leurs besoins.

Du côté des professionnels, le travail d'échange et d'analyse des pratiques s'est concentré sur la mise en place d'actions inscrites dans le court terme et sur leur cohérence, dans un souci de continuité éducative.

A partir du mois de mai 2022, l'allègement des conditions sanitaires a permis de renouer avec les actions phares du projet éducatif axées sur les thèmes du « vivre ensemble » et sur les « actions citoyennes ».

La démarche du bilan collectif du PEDT s'est donc réorientée et a reposé sur une démarche plurielle :

- La reprise des temps de rencontre partagés entre les partenaires éducatifs : Elus de la Commission Education, directeurs des écoles, représentants de parents d'élèves pour évoquer les préoccupations des professionnels et des usagers.
- La concertation avec les coordinateurs du CEJ, les coordonnateurs périscolaires et les directeurs périscolaires pour évaluer les actions, repérer les axes forts et dresser le bilan des difficultés rencontrées.
- L'exploitation des sollicitations des usagers à travers les outils habituels de communication.
- L'approfondissement des pistes de réflexions par le partage des points de vue avec les directeurs des écoles et les directeurs périscolaires
- Les temps d'échange avec les responsables associatifs partenaires du Plan Mercredi.
- La traduction de la parole des enfants fréquentant les services périscolaires, la pause méridienne ou s'exprimant dans les conseils d'enfants.
- L'exploitation du bilan de l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire en novembre et décembre 2022.

## 2 - LE RAPPEL DES OBJECTIFS DU PEDT 2018- 2021

- **Objectif 1** : Garantir la continuité éducative et assurer les conditions de réussite scolaire.
- **Objectif 2** : Favoriser l'accès à une offre éducative diversifiée en respectant le rythme de l'enfant.
- **Objectif 3** : Favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne, encourager le civisme et le respect, favoriser l'apprentissage des outils de communication et d'analyse.

## 3 - LA SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PEDT 2018-2021

Un tableau prévu en annexe retrace les réflexions communes des partenaires.

Le travail croisant le regard des acteurs et la synthèse des interventions des usagers conduit à mettre en valeur les actions suivantes pour décliner le projet éducatif de la commune pour 2022-2025 :

- La volonté de perpétuer le dispositif en veillant à maintenir la qualité de l'offre éducative sur l'ensemble des secteurs du territoire de la commune et de prolonger un travail collectif et une action concertée entre les acteurs du projet pour répondre aux besoins de l'enfant.
- Se donner les moyens du « Mieux Vivre Ensemble » et soutenir les actions visant à favoriser l'engagement citoyen, la coopération, le respect d'autrui et la sécurité physique et morale de l'enfant.
- Assurer aux familles les moyens des progrès d'une démarche inclusive par une meilleure prise en compte des enfants à besoins spécifiques.
- Le souhait de confirmer l'adaptation de l'offre éducative dans le respect du rythme et des besoins de l'enfant par l'approfondissement du partenariat avec les associations communales, les services municipaux, les partenaires externes et approfondir la réflexion sur l'aménagement et le partage des locaux.
- Valoriser le PEDT en favorisant son appropriation par les professionnels, en développant la communication et les temps d'échange pour renforcer la conduite des projets éducatifs et répondre aux problématiques éducatives en y associant davantage tous les acteurs, en particulier les familles.

## II - LE PEDT 2022- 2025

Le présent projet décline les objectifs éducatifs pour la période de 2022 à 2025 et comprend la pérennisation du Plan Mercredi.

### 1 – PERPETUER UN DISPOSITIF EXISTANT - L’ENGAGEMENT EDUCATIF PARTAGE SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - LA CONFIRMATION DES RESSOURCES

Le bilan partagé avec les acteurs de la communauté éducative conduit à confirmer un dispositif éducatif reposant sur la mise à disposition de moyens importants où les services périscolaires participent pleinement à la réussite éducative.

#### TEMPS SCOLAIRE : LES MOYENS DEDIES AUX APPRENTISSAGES

La Ville de Cestas compte 10 écoles : 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires.  
 L’école intercommunale de Toctoucau, sur le territoire de la Ville de Pessac accueille les élèves cestadais du quartier de Toctoucau.

Les écoles maternelles comprennent 3 à 4 classes. Les écoles élémentaires sont composées de 6 à 9 classes.

L’école Élémentaire Bourg comprend une classe ULIS pour 12 élèves.

Le public scolaire maternel 3/6 ans compte 451 enfants – répartis dans 18 classes

Le public scolaire élémentaire 6/11 ans compte 922 enfants – répartis dans 39 classes

#### ECOLES MATERNELLES

ECOLE	CLASSES	ELEVES 1/09/2022
Ecole Maternelle Bourg	4 classes	97
Ecole Maternelle Pierrettes	3 classes	82
Ecole Maternelle Réjouit	4 classes	93
Ecole Maternelle Maguiche	4 classes	100
Ecole Maternelle Parc	3 classes	79
	18 classes	451

Les écoles maternelles n’accueillent pas les élèves de moins de 3 ans.

#### ECOLES ELEMENTAIRES

ECOLE	CLASSES	ELEVES 1/09/2022
Ecole Élémentaire Bourg	9 classes dont 12 places ULIS	193
Ecole Élémentaire Pierrettes	8 classes	196
Ecole Élémentaire Réjouit	9 classes	225
Ecole Élémentaire Maguiche	7 classes	165
Ecole Élémentaire Parc	6 classes	143
	39 classes	922

## L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

L'organisation du temps scolaire s'étend sur une semaine de 4 jours, libérant la journée du mercredi pour permettre le développement des activités périscolaires.

Elle conduit à une organisation horaire commune unitaire tenant compte de la spécificité des publics et des contraintes de l'organisation des transports scolaires.

Horaires des écoles maternelles	8h30/11h45 – 13h45/16h30
Horaires des écoles élémentaires	8h30/12h – 14h/16h30

A l'issue de l'évaluation, l'organisation du temps scolaire sur 4 jours est confirmée.

La nouvelle réorganisation des apprentissages sur quatre jours a répondu aux souhaits des enseignants qui plébiscitaient un rythme plus approprié aux apprentissages et la nécessité de donner à l'enfant une période de « pause » au milieu de la semaine et la possibilité d'investir d'autres terrains d'épanouissement le mercredi.

## L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE, LES MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Les écoles sont intégrées dans un environnement naturel favorable aux élèves et bénéficient des espaces propices au déroulement des temps d'apprentissage, de restauration, de sieste et de détente dans de bonnes conditions. Toutes les cours des écoles maternelles sont agrémentées d'une structure de jeu d'agilité et d'évolution et dotées de jeux roulants et du matériel propice à l'épanouissement des jeunes enfants.

Dans les écoles élémentaires, la superficie avantageuse des cours et la présence des équipements dédiés à la pratique des jeux collectifs ou individuels permettent un partage des espaces pour les temps de détente libres.

Les équipes techniques municipales chargées de l'entretien des locaux se tiennent à l'écoute des directeurs des écoles et enseignants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnels et des élèves. Des plans de rénovation des classes et des espaces collectifs sont mis en œuvre et investissent des thématiques multiples : confort des classes, qualité acoustique, amélioration des éclairages, gestion des équipements de sécurité, aménagements des sanitaires, aménagement des cours.

Le soutien des équipes techniques municipales va se poursuivre dans le cadre du développement des actions du PEDT 2022- 2025 (Voir Supra).

Dans les écoles maternelles, une équipe de 23 Agents Territoriaux des écoles maternelles pour 18 classes assure l'accompagnement des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Elles assistent les enseignants dans le cadre des sorties scolaires et participent aux préparatifs des temps forts des moments de convivialité organisés hors temps scolaire, préparant ainsi les rencontres entre les enseignants, les élèves et leurs familles.

La volonté de la municipalité de privilégier l'épanouissement du jeune enfant conduit à l'attribution d'une ATSEM supplémentaire au nombre de classe par école maternelle.

L'objectif est d'œuvrer au mieux pour assurer le bon fonctionnement des ateliers dans les classes et de reconnaître la spécificité de l'engagement humain auprès du jeune enfant pour assurer son bien-être. Le dispositif aide à répondre aux besoins des enfants à besoins particuliers dans la mesure où les dispositifs d'accompagnement sont développés dans la période de la scolarité de l'enfant en maternelle.

Au-delà des moyens attribués dans le cadre des compétences obligatoires, les communes disposent d'un accès privilégié aux équipements culturels et sportifs de la commune. Les personnels communaux assistent les enseignants dans une démarche de co-éducation :

- Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) de la ville interviennent sur le temps scolaire dans les écoles élémentaires et sur le complexe sportif et proposent leur expertise aux enseignants pour la dispense des pratiques prévues au programme national, en particulier pour les enseignements les plus techniques.
- Les élèves des écoles de Grande Section des écoles maternelles et les élèves des écoles élémentaires accèdent à la piscine municipale toute l'année. L'équipement est exclusivement dédié à l'accueil du public scolaire les jours d'école. Tous les élèves des écoles élémentaires bénéficient chaque année des enseignements des Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour atteindre les objectifs d'une aisance aquatique satisfaisante pour l'entrée en 6ème.
- Les services de la Médiathèque municipale proposent aux enseignants leur accompagnement pour la sélection des ouvrages et des documents ressources, des visites découvertes pour les classes, des temps d'accueil lecture ou des temps d'accueil thématiques (découverte d'un auteur, découverte d'un genre littéraire ou initiation à la recherche documentaire).
- Le service culturel réserve aux élèves des écoles maternelles et élémentaires un parcours de sensibilisation à la découverte du spectacle vivant. En complément de l'approche de l'élève « spectateur », l'intervention des élèves et des enseignants qui le souhaitent à un atelier collaboratif avec les compagnies invitées sur les temps forts de la programmation culturelle de la commune (et de la communauté de communes) est riche en développement sur l'année scolaire.
- La collaboration de l'animatrice Nature avec les classes des écoles maternelles et élémentaires contribue à la découverte de l'environnement et à une politique de développement durable.
- La collaboration des services de la Police Municipale qui mettent à la disposition des enseignants des équipements de piste routière.
- Enfin, la mise à disposition des transports pour les déplacements des classes dans le cadre de la découverte de l'environnement proche ou pour concrétiser un projet de classe transplantée reste un axe fort de soutien aux projets éducatifs sur le temps scolaire.

## 2 - ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE

### JOURS SCOLAIRES : 10 ACCUEILS DE LOISIRS DANS LES ECOLES

Les structures d'accueils périscolaires en temps scolaire sont organisées dans chacune des écoles de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h.

## Temps périscolaire jours scolaires : Horaires – Public – Capacité

Horaires	Nature activité	Lieux	Public	Places	Organisateur	Déclaration SDJES
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Bourg	3/6 ans	56	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Pierrettes	3/6 ans	42	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Parc	3/6 ans	42	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Maguiche	3/6 ans	56	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Maternelle réjouit	3/6 ans	56	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Bourg	6/11ans	72	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Pierrettes	6/11ans	90	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Parc	6/11ans	72	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Maguiche	6/11ans	90	Mairie	Oui
7h/8h30 16h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Réjouit	6/11ans	126	Mairie	Oui

### LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les élèves sont accueillis dans des espaces dédiés. Ils bénéficient des locaux scolaires : BCD, salles de motricité ou salles polyvalentes, salle informatique.

Les élèves ont accès à tous les équipements de l'école gérés sous la responsabilité des animateurs : jeux de cour, matériel sportif, jeux roulants, structures de jeux.

### ORGANISATION DES ACM – CADRE – QUALIFICATION – FORMATION

L'encadrement est assuré dans le respect des normes en vigueur. Il s'appuie sur des ressources humaines reconnues et qualifiées.

Le service périscolaire est mis en œuvre en majorité par des personnels titulaires de la fonction publique territoriale spécialisés dans la prise en charge de l'enfant. Les directeurs encadrent des équipes d'animation. Les responsables des équipes d'animation sont titulaires du BPJEPS ou, a minima, selon la taille des structures d'accueil titulaires du BAFD.

Les personnels d'animation sont titulaires du BAFA, BAFD ou BPJEPS.

La ville implique les animateurs en constituant des équipes pérennes pour chaque année scolaire. Elle veille à la mixité des équipes et à la complémentarité des compétences sportives artistiques et culturelles. Les animateurs sont porteurs de leurs projets d'activités sous l'autorité des directeurs de centre d'accueil.

Les personnels bénéficient d'un temps de travail hebdomadaire consacré à la préparation des activités pédagogiques et d'un temps quotidien de mise en place des activités du soir. Pour les besoins de la mise en place des manifestations phares du service périscolaire, un « crédit » de temps est accordé au titre du travail de création spécifique nécessaire à la réussite de l'opération. Ils disposent d'un temps d'échange en équipe pour évaluer le plan d'avancement des projets et assurer une régulation interne.

Le directeur assure la sécurité physique et morale des enfants et veille à la sécurité de la vie communale.

Il est le référent des familles sur le temps périscolaire pour évoquer les règles de fonctionnement des services périscolaires et échanger sur la situation de l'enfant.

Il est placé sous la responsabilité hiérarchique du coordonnateur périscolaire pour assurer le suivi des problématiques particulières, en lien avec le service Education.

Le coordonnateur périscolaire anime une réunion hebdomadaire avec les directeurs des centres d'accueils pour un échange de pratiques professionnelles. Il assure l'évaluation en continu des actions éducatives.

Chaque année, les équipes intègrent des animateurs stagiaires pour une formation au BAFA ou BPJEPS. Cet engagement conduit à assurer le renouvellement des équipes, en s'appuyant sur des jeunes professionnels déjà familiarisés avec les règles de la vie scolaire, dans un environnement professionnel souvent marqué par une rotation régulière des personnels.

Les personnels titulaires bénéficient de formations thématiques dispensées par les organismes de formation de la fonction publique territoriale ou par des partenaires spécialisés dans le domaine de la prise en charge de la jeunesse.

Les personnels stagiaires sont toujours associés aux formations professionnelles organisées en intra et, en particulier, les formations axées sur la prise en compte des besoins essentiels du jeune public.

Tous les agents sont formés aux gestes de premiers secours.

## UN ESPACE DEDIE A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Le temps d'accueil est un temps de détente. L'enfant fait le choix de rester jouer avec ses camarades et utilise librement les équipements et les jeux mis à sa disposition. Il peut rejoindre des ateliers conduits par les animateurs conçus comme des ateliers de pratiques sportives ou culturelles. Les ateliers ont pour objectif de favoriser la découverte, l'expérimentation, l'échange, la conception d'un projet collectif. Ils sont axés sur une approche ludique, créatrice et participative.

L'enfant est acteur de sa présence au temps d'accueil. Les règles de vie sont définies avec les enfants et le personnel veille à leur respect. L'expression est favorisée pour faciliter la compréhension des règles communes.

Le départ des enfants est un moment d'échange avec les parents sur les projets du centre de loisirs ou un temps d'échange sur l'enfant.

## UN SERVICE ACCESSIBLE

L'accessibilité au service est garantie par la mise en œuvre d'une démarche d'inscription unifiée, supportée par un document unique d'inscription, géré par le Service Education Jeunesse en charge de la gestion de tous les services périscolaires.

La mise en place d'un « portail famille » sur l'interface du site internet de la ville supporte la réservation des places d'accueil aux horaires choisis par les usagers. L'accès du service aux personnes éloignées du numérique reste possible via la mise en place d'une fiche d'inscription remise au directeur périscolaire.

La définition d'une tarification adaptée assure la plus grande accessibilité possible aux services.

Les supports informatifs sont diversifiés pour accompagner les familles dans leur relation avec le service.

Enfin, le dossier individuel des enfants est accessible aux animateurs. Toutes les informations utiles sont régulièrement mises à jour.

## LA CONFIRMATION D'UN DISPOSITIF CONFORME AUX ATTENTES DES USAGERS ET DES NECESSAIRES ADAPTATIONS

La période 2018 à 2021 a vu la fréquentation des centres de loisirs périscolaires croître en plus grande proportion que la hausse des effectifs scolaires.

La tendance est plus marquée dans les ACM élémentaires et la fréquentation des élèves le soir atteint désormais la moitié des effectifs des écoles.

La présence des enfants est plus tardive et la chute des effectifs est désormais fixée à 18h15/18h20 (contre 18h les années précédentes).

Les usagers témoignent d'une grande confiance accordée aux équipes d'animation et trouvent souvent auprès d'eux les informations nécessaires à la poursuite du dialogue entre les enfants et les familles sur la journée de l'enfant.

La diversité des activités et la liberté laissée aux enfants pour s'investir ou non dans le collectif semble répondre aux besoins de la majorité d'entre eux. La revendication d'un temps de liberté après l'école est fréquemment exprimée par les enfants sur le temps du soir.

Ces éléments conduisent à une nécessaire réflexion par les personnels de la prise en compte des besoins des enfants dont le temps de présence à l'école est plus long le soir. En particulier, les sujets relatifs à la collation du soir, à l'organisation de l'accompagnement après une journée d'école, à l'aménagement des locaux sont requis dans le cadre du bilan.

## LA PAUSE MERIDIENNE – AU CENTRE DES REFLEXIONS POUR DE NOUVELLES ACTIONS

Le temps de repas est un temps éducatif permettant à l'enfant de se nourrir et de partager un repas en situation collective libre, de se reposer. Le repas est organisé en service à table pour les plus jeunes enfants ou en self-service pour privilégier l'autonomie de l'enfant. Pour les plus jeunes enfants, le temps de repos leur permet de revenir en classe dans de bonnes conditions.

Des actions éducatives sont menées pour sensibiliser à l'éducation au goût, à la diversité des mets, à l'équilibre alimentaire, à la gestion des déchets alimentaires.

Les animateurs veillent à la sécurité des enfants, à assurer la médiation et privilégient les interventions garantissant le respect et la coopération.

Le temps libre est privilégié. Les enfants peuvent avoir accès aux BCD ou aux kiosques à livres. L'organisation de grands tournois sportifs implique les élèves dans un projet collectif visant à développer la solidarité.

Le personnel municipal veille au bien-être et à la sécurité des enfants relevant d'un PAI ou d'un dispositif d'accompagnement particulier.

La réflexion sur le déroulement de la pause méridienne s'est longtemps concentrée sur le temps de repas et en particulier sur la qualité des menus proposés et le temps consacré au repas par les élèves. Elle évolue nécessairement sur d'autres thématiques aujourd'hui ; le confort des cours d'école, la définition des différents espaces (le jeu, le repos, l'échange), la sécurité physique, le respect de l'intimité (les sanitaires), la prise en compte des difficultés des enfants. La prise en

compte des préoccupations des élèves autour des thèmes cités doit être prise en place à travers les actions nouvelles du projet éducatif.

## LE ROLE DU DIRECTEUR PERISCOLAIRE

Chaque directeur périscolaire est le référent encadrant des équipes municipales intervenant dans les écoles auprès des directeurs des écoles et des enseignants, pour participer à la cohérence des règles éducatives sur les différents temps de l'enfant.

Le bilan partagé avec les directeurs des écoles confirme l'action du directeur périscolaire comme un soutien nécessaire à la réussite éducative et à la cohésion des équipes intervenant dans l'école.

Cette action est également reconnue de manière unanime par les familles qui peuvent recueillir auprès de son représentant toutes les informations utiles sur le fonctionnement des services périscolaires et les actions menées avec les enfants.

## 3 - ORIENTATIONS DU PEDT 2022- 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, quatre grands axes de développement sont proposés.

### Axe 1 :

#### ***Faire découvrir et laisser expérimenter dans un cadre de continuité éducative***

**Objectif général : Développer l'esprit créatif, accéder aux activités artistiques les plus diverses, développer la pratique des activités physiques et sportives hors temps scolaire, accéder à la découverte des sciences et techniques et du monde numérique.**

**Etat des lieux :** Il s'agit de proposer une offre de loisirs qui s'appuie sur les ressources de la commune ; les équipements, le personnel municipal et les associations municipales reconnues dans le champ des compétences sportives, culturelles et artistiques.

### 1.1 Accès à la culture

Sur un champ déjà très investi par les enseignants et les élèves dans le cadre scolaire, il s'agit de donner une place importante à la transmission des connaissances et de l'accès à la culture dans un cadre périscolaire et diversifier les approches.

➤ **L'objectif pédagogique : Donner une place importante au langage et à la lecture dans le quotidien, faire découvrir les équipements culturels de la commune ; cinéma, médiathèque, faire découvrir les richesses du territoire ; lieux historiques et patrimoniaux.**

#### ➤ **Les actions :**

- **Découverte de la médiathèque :** Découvrir l'équipement et son environnement, découvrir les livres, manipuler les livres et choisir un ouvrage.
- **Développer l'activité conte à la médiathèque ou au sein des structures de loisirs :** Découvrir un ouvrage lu par un animateur, développer l'action d'écoute collective, savoir interagir, savoir raconter, et s'approprier l'histoire.

- **Mise à disposition des fonds de lecture** des BCD scolaires sur le temps périscolaire.
- **Mieux diffuser l'information relative à l'offre de spectacle pour les jeunes publics sur la commune à l'attention des familles et en particulier à l'occasion des temps forts culturels de la ville.**
- **Assurer le lien entre les actions scolaires et périscolaires sur le champ de la découverte du patrimoine et des sites historiques** par des approches multiples. Organisation de parcours de visites. Exemple : Visite du four à pain de la commune sur le temps scolaire et périscolaire.
- **Mettre à disposition la meilleure information possible auprès des professionnels de l'animation pour leur permettre de construire un parcours** sur le champ culturel et patrimonial. Construire une « banque de ressources et d'information » des ressources locales : contact, lieux, moyens.
- **Organisation d'un ciné-goûter en partenariat avec l'exploitant du cinéma municipal** sur les thématiques choisies par les jeunes.

## 1.2 Accès à la pratique sportive ou à l'activité physique :

La participation des éducateurs sportifs aux cotés des enseignants répond au choix de la ville de proposer un appui technique leur permettant d'atteindre les objectifs du programme d'enseignement national.

Le développement de la pratique sportive et, plus généralement, la promotion de l'activité physique auprès du jeune public s'exprime également sur le champ périscolaire.

➤ **L'objectif pédagogique : Il s'agit de démocratiser la pratique physique et sportive en assurant notamment aux élèves qui ne peuvent fréquenter les clubs sportifs de pouvoir découvrir et pratiquer une activité sportive. Il s'agit aussi de soutenir la promotion d'une activité mettant en valeur des règles commune et le respect de l'autre (esprit d'équipe, lutte contre les discriminations et respect des valeur d'égalité Filles/Garçons).**

### ➤ Les actions :

- **Intervention des éducateurs sportifs** dans les structures d'accueil périscolaires élémentaires les mercredis pour des cycles de découverte de pratiques sportives moins connues et non initiées dans le cadre du temps scolaire. Ex cycle d'initiation à l'escrime.
- **Intervention des animateurs qualifiés auprès des plus jeunes enfants pour des parcours de motricité et d'agilité les mercredis et les vacances scolaires.**
- **Organisation de temps de rencontres sportives et de grands jeux** sur le complexe sportif ou dans les centres de loisirs (ex : tournoi de football inter écoles « Mondialette », rencontres sportives durant les périodes des vacances scolaires).
- **Mise à disposition de l'équipement de la piscine municipale** pour favoriser l'aisance dans le milieu aquatique en fil rouge avec les enseignements de la natation en période scolaire.
- **Développement des partenariats avec des sections sportives locales** pour découvrir un lieu et une activité sportive.

- **Mise en place d'une offre « Passerelle »** entre les structures dominante sportive et les structures de loisirs multi activités pour répondre aux besoins de prise en charge d'un enfant sur une journée complète ; ouverture de places dédiées à une formule de fréquentation commune.
- **Mise en avant des valeurs fondatrices « Sport Pour Tous »** au sein des activités de pratiques de découverte sportive : esprit d'équipe, lutte contre les discriminations et respect des valeurs d'égalité Filles/Garçons.

### 1.3 Ouverture citoyenne et culturelle au monde

➔ **L'objectif pédagogique : il s'agit d'assurer aux élèves les moyens de s'ouvrir sur le monde, de découvrir d'autres cultures. A Cestas, les actions du comité de Jumelage donnent l'occasion aux enfants de s'exprimer sur l'Europe. L'implication citoyenne est encouragée à travers des projets initiés par les jeunes sur les thématiques qui les mobilisent. A titre d'exemple, la sensibilisation à la gestion de l'eau ou à la sécurité routière.**

#### ➔ Les actions :

- **Participation des élèves et de leurs familles à la fête des Lanternes** au mois de décembre. Construction des lanternes au sein du centre de loisirs périscolaire. Sensibilisation à la notion de fête collective, rencontres avec les familles autour d'un moment de convivialité organisé par le Comité de Jumelage
- **Journée de l'Europe** : sur le temps de la pause méridienne, action de sensibilisation sur la thématique de la différence des cultures européennes le partage d'un plat ou d'un menu des pays d'Europe.
- **« Parole donnée aux jeunes »** dans le cadre des actions du conseil municipal des enfants Actions de sensibilisation proposées et portées par les jeunes : Stands et animation sur le marché. Une animation annuelle est organisée avec le jeune public ; conception d'une communication de sensibilisation à destination du grand public ; échanges avec la population sur les sujets qui préoccupent le jeune public.

### 1.4 Ouverture et découverte au monde du numérique

La mise à disposition des équipements numériques dans les classes de la commune s'est développée en concertation avec les enseignants et a confirmé une unité de moyens pour la mise en œuvre des pratiques pédagogiques. L'engagement de la ville repose également sur l'intervention de l'animateur municipal spécialisé dans le champ du numérique. Si le taux d'équipement des familles de la commune conduit à penser que les enfants ont la possibilité d'accéder aux outils, il est important de soutenir les familles pour une approche de l'usage et des risques liés à l'outil numérique.

➔ **L'objectif pédagogique : Donner aux enfants les moyens de se familiariser avec l'outil numérique et d'en maîtriser les usages.**

#### ➔ Les actions :

- **Développer l'autonomie de l'enfant sur les outils du numérique** : Intervention de l'animateur nouvelles technologies dans les structures périscolaires le mercredi pour des actions visant à expliquer l'univers du numérique.

- **Développer le sens de la responsabilité vis-à-vis des outils** l'usage des réseaux sociaux, aux temps d'écran, aux moyens de mieux communiquer. Cette action se concrétise par l'Intervention de l'animateur nouvelles technologies dans les structures périscolaires le mercredi.
- **Savoir développer sa créativité avec les outils numériques.** Développement d'un programme d'activités ludiques permettant de valoriser l'usage de l'outil numérique sur des compétences techniques.
- **Atelier de recherche documentaire : Assurer aux élèves les moyens de mieux s'informer à l'aide du numérique.**

## 1.5 Découverte de l'environnement naturel

➤ **L'objectif pédagogique : fort d'un patrimoine naturel important, le territoire de la commune permet l'accès à des activités de découverte et d'observation de la nature. Le programme des activités périscolaires intègre largement cette thématique avec le soutien de l'animatrice Nature qui développe des actions dans la continuité des ateliers proposés aux enseignants sur le temps scolaire.**

### ➤ **Les actions :**

- **Proposer des activités de découverte du milieu naturel de la commune.**
- **Agir avec les enfants sur la nature : activités de jardinage dans les jardins de découverte des écoles, constructions d'abris à insectes et de cabanes à oiseaux.**
- **Apprendre à observer et à préserver la nature : apprendre à maîtriser les gestes écologiques, développer des activités artistiques à partir des matériaux de récupération, sensibilisation à la lutte contre les déchets, visite du rucher municipal et des étangs.**
- **« Après-midi contes » : sensibilisation aux thématiques de la nature dans le calme avec les plus jeunes enfants.**

## Axe 2 :

### **Bien vivre ensemble**

➤ **Objectif général : l'action d'enrichissement à la découverte et à l'expérimentation ne peut être satisfaisante sans la mise en œuvre d'un travail collaboratif à la réussite d'un climat scolaire et périscolaire favorable et d'une meilleure prise en compte des besoins particuliers.**  
**De façon globale, c'est aussi mettre l'accent sur un renforcement du lien entre les acteurs : professionnels et familles pour assurer la meilleure co-éducation possible.**

**Etat des lieux :** sur un constat global d'un grand nombre d'acteurs compétents et qualifiés pour assurer l'accompagnement de l'enfant sur ses temps de présence dans les structures de loisirs, il est important de développer les moyens de permettre à l'enfant de s'épanouir et profiter pleinement des ressources apportées.

## 2.1 Valoriser l'intervention de l'enfant

➤ **Objectif pédagogique :** L'initiation de l'enfant à l'exercice de la citoyenneté est un parcours confirmé tout au long de sa scolarité. Il repose sur l'action des adultes pour assurer les moyens de son exercice.

### ➤ Les actions :

- **Valoriser « l'enfant acteur » par des modes d'actions choisis ou guidés. Il s'agit d'aider les enfants à expérimenter leurs droits et leurs devoirs et leur permettre de s'exprimer et de défendre leurs choix :**
  - Par la possibilité de participer à **l'élaboration des règles de vie communes**.
  - Par **le recueil plus régulier de son avis** sur les propositions qui lui sont faites : favoriser le recours à des temps d'expression, à des enquêtes de satisfaction ou à des débats d'idées.
- **L'aider à prendre part aux décisions et construire des projets pour ses pairs et pour la population en général**
  - Mise en place du **Conseil Municipal des Enfants**
  - Valorisation des actions du conseil Municipal des Enfants dans les écoles pour démontrer la capacité d'action et susciter l'intérêt d'une action commune.
- **Action de sensibilisation sur les droits de l'enfant à travers les actions du quotidien. Aider l'enfant à trouver sa place au sein du collectif.**

## 2.2 Agir sur la qualité des relations humaines

➤ **Objectif pédagogique :** Œuvrer à la construction d'un environnement respectueux permet d'offrir les conditions d'une meilleure appropriation de la vie en collectivité. Les actions possibles s'inscrivent au quotidien mais peuvent également revêtir la forme d'un plan d'action plus important mobilisant la communauté éducative dans son ensemble.

### ➤ Les actions :

- **Assurer aux enfants les moyens de résoudre les difficultés par le dialogue. Il s'agit de montrer le moyen de développer les habiletés sociales, apprendre à accepter la diversité des points de vue et respecter autrui par la communication entre pairs ou avec l'aide d'un adulte. Les actions valorisant la prise de parole sont privilégiées et mises en avant. Elles sont concrétisées par les actions telles que créer des espaces de discussion tels que recourir au « Banc de l'amitié », recourir aux moyens « de l'expression des émotions ».**
- **Former les personnels à l'écoute, à la gestion des conflits et à la communication vers les enfants pour assurer la clarté des informations à leur égard.**
- **Rendre les règles de vie lisibles et appropriables par tous sur tous les temps de l'enfant : Mise en place d'une charte des élèves.**
- **Former les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire.**
  - Participer à la mise en place de procédures communes entre les différentes structures d'accueil et sur les différents temps d'accueil de l'enfant.
  - Donner aux élèves les moyens d'identifier le harcèlement pour lui permettre de solliciter l'aide nécessaire.

- **Former les personnels à la protection des mineurs en situation de vulnérabilité : la posture du professionnel dans le cadre de l'écoute ou de la détection des situations de vulnérabilité d'un mineur, la communication et l'alerte.**
  - Recours aux formations du CNFPT, intervention des associations et des professionnels référents en matière de protection des mineurs pour conforter les savoirs faire.

### 2.3 Assurer une meilleure prise en compte des besoins particuliers et démarche inclusive

⇒ **Objectif pédagogique : l'accueil en collectivité des enfants porteurs de handicap ou nécessitant une approche individuelle dans les différents temps périscolaires doit nécessairement reposer sur un parcours concerté et mieux identifié par les familles pour concourir à leur réussite éducative. Le travail des équipes doit reposer sur une réflexion concourant à prévoir systématiquement la présence des enfants dans les activités et faciliter l'acceptation de la mise en place d'activités adaptées à tous. Ces deux objectifs reposent sur des actions multiples.**

#### ⇒ Les actions :

- **Accompagner et soutenir les équipes périscolaires et le personnel ATSEM par la conception d'un plan de formation ou le recours à des soutiens complémentaires. Cette action découle de la nécessité d'éloigner la crainte de « mal agir » lorsqu'il convient d'adapter des pratiques professionnelles. Plus encore, la mise en place d'un parcours réfléchi contribue à renforcer les solidarités professionnelles autour d'un projet fondé sur une approche positive.**
  - **Un parcours de formation adapté** qui répond aux besoins de connaissance de la prise en compte générale de l'enfant porteur de handicap ou l'enfant à besoins particuliers dans un cadre général.
  - **La recherche de l'intervention de partenaires compétents extérieurs** (associations spécialisées ou professionnels) pouvant intervenir pour apporter des connaissances spécifiques.
  - **Le renfort des équipes par un encadrement supérieur aux normes de l'encadrement habituel** lorsque le besoin est identifié, c'est-à-dire chaque fois que l'enfant rencontre une difficulté à participer aux actions collectives sans aide.
  - **Permettre la présence des personnels périscolaires accompagnant l'enfant dans le cadre des réunions de suivi.**
  - **Assurer le recrutement des AESH** sur le temps périscolaire dans le respect du cadre des conventions professionnelles entre la DSDEN et la collectivité.
- **Assurer l'accompagnement des familles pour leur permettre de poursuivre une vie sociale et professionnelle et aborder plus sereinement l'épanouissement de l'enfant au sein d'une structure collective.**
  - **Rendre accessibles les informations et les ressources disponibles** pour trouver les interlocuteurs dédiés à l'accueil de l'enfant. Il s'agit d'inclure une page informative dédiée à l'accueil des enfants à besoins particuliers dans le livret d'accueil destinés aux usagers du service Education Jeunesse.

- Mobiliser les personnes « ressources » participant à la prise en compte des besoins particuliers :
  - Création d'un poste d'animateur « référent inclusion », interlocuteur privilégié des familles et référent auprès des directeurs périscolaires municipaux pour élaborer les moyens de proposer un parcours éducatif pour l'enfant sur ses temps de présence périscolaire.
  - Création d'un poste de personnel cadre « référent santé inclusion » (mutualisation avec le service petite Enfance), professionnel de santé, interlocuteur ressource auprès des familles et auprès des personnels pour assurer à l'enfant la sécurité physique et morale la plus propice possible et conforter son accueil au sein des services périscolaires.
  - Créer un outil de partage des informations importantes concernant l'enfant dans le respect de la confidentialité à l'instar du document utilisé sur le temps scolaire.
  - Accueillir les professionnels de santé sur le temps de la pause méridienne pour faciliter le parcours de soins pour les enfants bénéficiaires d'un PAP ou d'un PPS.
- Sensibiliser les enfants à la différence à travers des actions collectives :
    - Organiser un évènement fédérateur autour de la journée du handicap en lien avec les écoles et les associations de la commune.
    - Être porteur d'un message inclusif dans toutes les actions fédératrices connues des familles (ex : carnaval, Mondialette).

### Axe 3 :

*Favoriser le bien-être, la santé et assurer un environnement éducatif favorable à la réussite éducative.*

Objectif général : L'épanouissement des enfants est également mieux assuré si la prise en compte d'un environnement général favorable à l'enfant est une motivation constante de l'action publique qu'il s'agisse de la prise en compte de sa santé, de son cadre de vie scolaire et périscolaire, de la préservation de l'environnement ou des conditions participant à sa réussite scolaire.

## 3.1 Assurer le bien-être des enfants

- Objectif pédagogique : la promotion du bien-être, du soin apporté au cadre de vie de l'enfant et d'une politique publique de l'alimentation de qualité participent à l'objectif de la meilleure prise en compte des besoins de l'enfant. Cela est d'autant plus important que les thématiques citées soutiennent fortement les relations entre les familles et les services et participent au dialogue commun.

### ➤ Les actions :

- Porter une attention particulière aux temps de transition importants dans la vie de l'enfant.
  - Faciliter la transition dans le cadre de l'arrivée de l'enfant en école maternelle en favorisant dès les premiers contacts la relation entre les familles et les acteurs de la communauté éducative. A titre d'exemple la présence de l'ATSEM et des animateurs périscolaires au cours des réunions de présentation de rentrée est facilitée pour répondre aux questionnements dans le cadre du premier contact.

- **Favoriser des conditions d'organisation du premier accueil de l'enfant** dans toutes les structures qu'il découvre en permettant au parent de s'y impliquer : service périscolaire le matin, ACM le mercredi, service extrascolaire les vacances scolaires.
- **Assurer la surveillance de la sieste pour les élèves de Petite Section de maternelle sur le temps de pause méridienne** pour permettre à l'enfant le repos propice à ses apprentissages (en période scolaire) ou à ses activités (mercredis et vacances scolaires). Pour les élèves plus âgés et ne pouvant plus accéder au dortoir, il s'agit de concevoir des lieux de repos pour faciliter le retour en classe l'après-midi.
- **Accompagner et guider les élèves à la pause méridienne ou dans les accueils de loisirs.** Par exemple, organiser la découverte des lieux de restauration et les cours de l'école élémentaire aux élèves de grande section de l'école maternelle ou faire participer les élèves de grande section à un grand jeu collectif avec les élèves de CP pour appréhender l'étape du passage en classe élémentaire.
- **Assurer les moyens de la construction des liens entre les intervenants et les enfants.**
  - **Assurer la stabilité des équipes des personnels ATSEM et animateurs sur le temps scolaire et périscolaire.** La composition des équipes municipales intervenant dans les écoles est confortée sur l'année scolaire sur les temps périscolaires et extrascolaires pour permettre à l'enfant de se reposer sur un personnel référent. Plus généralement, la constitution des équipes reste stable sur plusieurs années dans la mesure du possible. Les équipes intègrent régulièrement des animateurs moins expérimentés. La permanence d'un collectif dans chaque équipe permet à l'enfant de rester serein face au renouvellement régulier des effectifs qui constitue une constante dans le domaine de l'animation notamment.
  - **Le plan de formation des personnels est conçu dans le but d'adapter les pratiques professionnelles au plus près des préoccupations des publics concernés.** A titre d'exemple, une formation sur l'autorité bienveillante envers le jeune public organisée en 2022 pour les personnels ATSEM ou une formation sur les soins et la santé de l'enfant prévue en 2023.

### 3.2 Préserver la santé des enfants

La sécurité affective des enfants est complétée par l'affirmation des actions prioritaires visant à préserver sa santé. Les actions majeures de la politique municipale reposent sur un travail qualitatif concerté.

#### ➤ Les actions :

- **Respecter le rythme de l'enfant.** Les programmes des activités des temps d'accueil de l'enfant ont pour objet de faire découvrir et expérimenter des activités sur des thématiques variées. Ces actions s'inscrivent toujours dans le respect du rythme de l'enfant. La participation aux activités ne peut être impérative et contrainte dans le temps. L'enfant doit pouvoir se voir proposer une alternative à une activité prévue initialement si celle-ci ne lui paraît pas accessible.
- **Dispenser une formation à tous les personnels pour assurer les premiers secours.** Le plan de formation du personnel ATSEM et des animateurs prévoit la dispense des gestes de

**premier secours pour intervenir auprès du public dans l'attente de secours institutionnels.**

- **Organiser des temps d'échange et de pratiques pour mieux appréhender les situations particulières dans le but d'assurer la cohérence des soins apportés à l'enfant.**
- **Promouvoir auprès des enfants et de leurs familles une alimentation de qualité. Le projet autour de la qualité alimentaire est mené en collaboration avec l'équipe de la restauration municipale et se décline en deux axes :**
  - La tenue d'une commission de restauration organisée trois fois par an en présence des représentants de parents d'élèves, des personnels de restauration et des animateurs. Elle a pour but de mettre en œuvre les projets communs ; repas alternatifs, menus bio, travail sur le goûter, repas thématiques, lutte contre le gaspillage alimentaire.
  - La mise en place d'animations sur le temps de pause méridienne autour de la découverte des aliments.

### 3.3 Assurer un environnement éducatif favorable

➤ **L'objectif : un travail continu est porté par les équipes d'animation et les équipes techniques pour contribuer à l'amélioration des locaux. Au-delà des questions techniques, les passerelles entre les services périscolaires et les activités associatives sont facilitées.**

➤ **Les actions :**

- **Favoriser l'agencement des locaux et disposer des moyens matériels pour favoriser l'accueil des enfants.**
  - **Déploiement d'un plan d'adaptation des locaux aux personnes à mobilité réduite** dans les écoles maternelles. Plan d'adaptation des sanitaires, plan d'accessibilité des cours des écoles.
  - **Acquisition des équipements et du matériel pour laisser les enfants s'exprimer en sécurité** : budget conséquent affecté au matériel sportif des écoles ; aux équipements de motricité, aux jeux roulants, aux structures de jeu dans les écoles.
- **Favoriser la complémentarité entre les activités périscolaires et les activités associatives.**
  - **Soutien aux Activités Aide aux devoirs** : Mise à disposition des locaux scolaires hors temps scolaire pour les associations proposant un encadrement pour l'aide aux devoirs. Les enfants sont pris en charge par l'intervenant associatif sur le temps périscolaire et peuvent consacrer 30 minutes aux devoirs selon les disponibilités des bénévoles.
  - **Passerelle avec des associations artistiques** : accès aux cours de musique de l'OSC après l'école pour les enfants inscrits au service périscolaire.

#### Axe 4 :

### **La continuité éducative et la recherche de l'appropriation du projet éducatif : construire le lien entre les partenaires et faire participer les familles au projet.**

Au regard du bilan, la richesse du travail de cohérence éducative est largement reconnue par les acteurs professionnels et les usagers.

A l'issue d'une période post sanitaire difficile où le lien a été difficile à renouer autour d'un projet commun, le constat tend à travailler sur la valorisation du PEDT en favorisant son appropriation par les professionnels, en développant la communication et les temps d'échange pour renforcer la conduite des projets éducatifs et répondre aux problématiques éducatives en y associant davantage tous les acteurs, en particulier les familles.

Cette démarche est d'autant plus importante que la population se renouvelle avec l'accueil de nouvelles familles sans aucun soutien familial sur le territoire, à la recherche d'un accompagnement éducatif plus soutenu.

#### **4.1 – Améliorer l'appropriation du PEDT par tous les acteurs**

➤ **L'objectif :** Les réunions de bilan des actions du projet éducatif se sont espacées dans le temps. Les acteurs expriment la volonté de renforcer leurs liens. Plusieurs actions peuvent être envisagées pour contribuer à l'objectif de structuration des relations entre les acteurs.

##### ➤ **Les actions :**

- **Elaborer un document de synthèse pour rappeler les objectifs communs au sein des communication des partenaires du PEDT. L'action est complétée par l'insertion des objectifs clefs du PEDT dans les « documents projets » des structures d'accueil.**
- **Conduire des ateliers thématiques pour enrichir la définition des axes et développer de nouvelles actions avec les partenaires : Elaborer un calendrier des rencontres à l'année.**
- **Prévoir des moments de coordination entre le temps scolaires et le temps périscolaires pour favoriser l'appropriation des objectifs en particulier dans les écoles maternelles – entre enseignants et ATSEM et entre ATSEM et animateurs.**
- **Création d'un poste de « chargé de projet PEDT » sous la direction du service Education Jeunesse.**

#### **4.2 – Veiller à améliorer la communication et la participation des familles – Soutenir la parentalité**

➤ **L'objectif :** la participation des familles au projet éducatif doit être intensifiée. Au regard du bilan, les familles sont satisfaites des propositions mais expriment diverses évolutions pour enrichir le projet. Ces observations sont d'autant plus pertinentes que la population se renouvelle avec l'accueil de nouvelles familles sans aucun soutien familial sur le territoire et sont à la recherche d'un accompagnement éducatif plus soutenu.

##### ➤ **Les actions :**

- **Organiser une action « Portes ouvertes » en début d'année pour faciliter la compréhension des familles sur les conditions d'accueil des enfants.**

- **Offrir des temps d'échange, de restitution sur les activités et offrir des moments de participation aux activités aux familles.**
- **Rendre la communication plus accessible : faciliter l'accès à l'information des familles en trouvant des outils de communication rapide – ex usage des QR code sur les plaquettes ou travailler sur l'accessibilité et le contenu des informations sur le site internet de la ville.**

### III – PLAN MERCREDI

#### 1 - LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'UNE POLITIQUE D'OFFRE DE SERVICES PERISCOLAIRES ET DE COHESION EDUCATIVE SONT ISSUS D'UN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LES SERVICES DE L'ÉTAT, LA CAF ET LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

La Ville dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif périscolaire répondant aux objectifs de qualité des conditions d'accueil des élèves avant et après l'école. Les dix centres périscolaires sont titulaires d'un agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les principales associations de la commune se sont engagées auprès des services municipaux dans la recherche d'une proposition de nouvelles activités périscolaires organisées dans la continuité du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Un travail de concertation et de cohérence éducative est mené entre les partenaires. Les propositions des activités périscolaires à destination du public maternel et élémentaire sont plébiscitées par les familles.

Trois points de satisfaction majeurs : l'accessibilité aux activités, la qualité des activités, la satisfaction des enfants.

#### 2 - LE PLAN MERCREDI : LES PARTENAIRES ET LES ACTIONS

La ville et les associations partenaires proposent une offre d'accueil de loisirs commune orientée par un projet éducatif commun reprenant les principes du PEDT :

- En proposant une offre de loisirs locale qui s'appuie sur les ressources professionnelles de la commune ; personnel municipal et associations municipales reconnues dans le champ des compétences sportives, culturelles et artistiques.
- En posant l'accent sur la professionnalisation et la stabilité des équipes intervenant sur les différents temps de l'enfant. Des réflexions sont menées pour une mutualisation des ressources sur des compétences spécialisées.
- En travaillant sur une communication commune.
- En respectant le rythme de l'enfant, son besoin d'épanouissement et sa sécurité morale et physique. En mobilisant les acteurs éducatifs pour lui assurer ses temps de liberté et d'échanges avec ses pairs, ses temps de repos et ses possibilités de choix pour participer ou non aux actions proposées.

- En mettant en place des projets d'accueil pour les enfants bénéficiant de dispositifs de soutiens à la scolarité, les enfants porteurs de handicaps ou de pathologies susceptibles de perturber leur parcours de vie.
- L'offre d'accueil est partagée. Aux côtés des ACM municipaux, un partenariat s'est construit avec deux associations reconnues sur le territoire par les familles pour être porteurs d'une proposition de qualité : les associations SAGC Multisports et le Club Léo Lagrange de Gazinet.
  - Elle est répartie sur les quartiers du territoire de la commune : quartier du Bourg, quartier de Gazinet.
  - L'attention est grande sur la possibilité de répondre à la demande d'accueil collectif de mineurs. Elle se concrétise par l'ouverture constante de places supplémentaires ou de nouveaux services au sein des structures d'accueil municipales et associatives.
  - L'offre est dédiée au public 3/6 ans et aux 6/11 ans. Les modalités d'accueil sont adaptées aux besoins des familles : accueil en demi-journée ou en journée complète et proposition de plages horaires d'accueil étendues dans la continuité des propositions de service offertes sur le temps scolaire.
  - Un partenariat « passerelle » entre les structures pour répondre aux besoins des enfants. Il s'agit d'offrir la possibilité de fréquentation d'une structure d'accueil proposant une activité spécifique le matin et assurer la continuité éducative auprès d'une autre structure d'accueil plus généraliste.
- Une politique tarifaire commune repose sur la proposition de tarifs modulés selon les ressources et la définition de tarifs homogènes pour toutes les structures d'accueil.
  - La tarification des services repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de la définition du quotient familial.
  - La grille tarifaire favorise l'accès du service aux familles les plus en difficultés, en particulier le mercredi.
  - La tarification est adaptée à la proposition d'accueil pour la demi-journée.
  - Dans le cadre du Plan Mercredi, les structures municipales et associatives ont conclu une politique tarifaire commune et cohérente.
- Toutes les structures d'accueil répondent à l'objectif de diversité des activités : proposition culturelle et artistique, sportive, généraliste, éveil aux outils de communication et aux nouvelles technologies, découverte de l'environnement naturel, découverte du patrimoine communal et départemental.
- L'information est assurée par la conception d'une plaquette de présentation des services adressée aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune. L'insertion des programmes sur le site internet de la ville complète le dispositif.
- Toutes les équipes d'animation sont acteurs du Plan Mercredi.
  - Elles disposent d'un temps de préparation et de réunion pédagogique spécifique pour l'organisation des activités du mercredi.
  - Les groupes de travail sont constitués toutes les 6 semaines dans le cadre d'une proposition d'activités en cycles renouvelés.
  - Les animateurs sont épaulés par des intervenants des services municipaux spécialisés dont les compétences sont directement liées à la mise en œuvre du

PEDT ; éducateurs sportifs, animateur Nature, animateur communication.

La mutualisation des ressources s'impose à tous pour répondre au besoin du développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap ou pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les dossiers individuels des usagers sont actualisés régulièrement par le service Education Jeunesse en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

Des temps de rencontre entre les partenaires sont organisés pour harmoniser les pratiques et répondre aux enjeux de l'amélioration de la politique d'accueil. Ils sont appelés à s'intensifier.

### 3 - ACTIVITES DECLAREES AU PLAN MERCREDI

Horaires	Nature activité	Lieux	Public	Places	Organisateur	Déclaration SDJES
7h/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Parc	3/6 ans	60	Mairie	Oui
7h/12h30	Accueil périscolaire	Maternelle Parc	3/6 ans	20	Mairie	Oui
7h/19h	Accueil périscolaire	Maternelle Pierrettes	3/6 ans	60	Mairie	Oui
7h/12h30	Accueil périscolaire	Maternelle Pierrettes	3/6 ans	20	Mairie	Oui
7h/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Parc	6/11 ans	42	Mairie	Oui
7h/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Parc	6/11 ans	14	Mairie	Oui
7h/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire Pierrettes	6/11 ans	70	Mairie	Oui
7h/12h30	Accueil périscolaire	Elémentaire Pierrettes	6/11 ans	28	Mairie	Oui
12h30/19h	Accueil périscolaire	Elémentaire	6/11 ans	42	Mairie dispositif passerelle SAGC	Oui
7h30/12h30	Accueil périscolaire	Complexe sportif Bouzet	6/11 ans	150	Association SAGC Multisports	Oui
8h/18h30	Accueil périscolaire	Club Léo Lagrange Gazinet	6/11 ans	24	Association Club Léo Lagrange Gazinet	Oui

### 4 – LES MOYENS LOGISTIQUES

#### ➤ Dans les écoles :

- Accueil collectif municipal : Ecoles Maternelle Parc et Pierrettes pour les 3/6 ans.
- Accueil collectif municipal : Ecole Elémentaire Parc et Pierrettes pour les 6/11 ans.

#### ➤ Au complexe sportif :

- Accueil de l'association SAGC Multisports : Locaux d'accueil et installations sportives mis à disposition de la section sportive du SAGC omnisports au sein du complexe sportif.

#### ➤ Dans les locaux de l'association du Club Léo Lagrange de Gazinet

- Accueil de l'association Club Léo Lagrange de Gazinet pour les 6/11 ans.

La mise en place du PEDT s'appuie sur des moyens logistiques à disposition de tous les acteurs partenaires.

- La mise à disposition des locaux municipaux : écoles, complexe médiathèque, cinéma, accès aux espaces naturels etc...
- La mise à disposition de tous les équipements et matériels des groupes scolaires.
- L'allocation d'un budget spécifique pour assurer le fonctionnement des services périscolaires le mercredi et les vacances scolaires.
- La mise à disposition des services de la régie des transports pour assurer les déplacements des enfants dans le cadre des sorties prévues au programmes d'activités.
- L'affectation des personnels d'entretien du service Education pour l'entretien des locaux.
- La prise en compte des besoins spécifiques des services périscolaires pour assurer les actions éducatives : soutien des services techniques, service fêtes et cérémonies, service restauration municipale.

## 5 – EVOLUTION DU PLAN MERCREDI

Sur un bilan jugé positif par les usagers et les acteurs, les axes d'évolution du Plan Mercredi sont proposés :

- **Confirmer le dispositif de « passerelles » entre les ACM pour répondre aux besoins des familles.** Il s'agit de rechercher de nouveaux partenariats avec les associations de la commune et étendre la capacité d'accueil.
- **Développer la politique d'inclusion** par l'ouverture de places supplémentaires et le recrutement de personnels bénéficiant d'une formation pour des besoin spécifiques.
- **Assurer au personnel un service commun de partage des moyens et des ressources** pour enrichir les projets.

## 6 – EVALUATION

**Le projet est évalué tout au long de sa mise en œuvre. Le regard croisé des acteurs est nécessaire pour vérifier la pertinence des actions, évaluer la cohérence éducative et s'adapter aux besoins des enfants dans un environnement toujours en mouvement.**

Le bilan a montré qu'il était nécessaire d'améliorer l'appropriation du PEDT et corriger la communication sur un outil visant à faire participer tous les acteurs : enseignants, animateurs, personnels ATSEM, partenaires associatifs, partenaires institutionnels et familles.

Les moyens utilisés seront :

- Un tableau de suivi mis à jour deux fois par an : en septembre et en février en vue de la préparation du comité technique.
- Les réunions du comité technique pour échanger sur l'évaluation : en octobre, mars et Juin : objectif suivi de la mise en œuvre globale du projet et définition des ajustements nécessaires si besoin.

- ➔ Visites sur sites sous la forme d'un « comité des usagers et des professionnels » pour croiser les regards sur les pratiques.

- ➔ Temps d'échanges libres entre les professionnels (hors membres du comité technique) .

- ➔ Rédactions des fiches actions et diffusion aux animateurs pour partager sur les objectifs des activités proposées.

Les indicateurs traditionnels quantitatifs et qualitatifs devront être régulièrement interrogés : fréquentation, répartition par âge, répartition géographique, nombre d'agents inscrits dans un parcours de formations, thématiques des formations, nombre de réunions entre les partenaires, questionnaires adressés aux usagers, forum débats d'idées avec les enfants, état des lieux questions adressées par les usagers aux différents partenaires.

## Conclusion

**Les réflexions communes montrent que le projet éducatif du territoire de la ville de Cestas va s'enrichir de nouvelles actions pour faire perdurer une pratique déjà dynamique inscrite dans l'histoire de l'évolution des services offerts aux jeunes usagers de la commune, toujours en recherche de répondre aux besoins d'une population qui se renouvelle. L'élargissement du périmètre d'intervention du PEDT au public 11/18 ans est envisagée pour renforcer la cohérence du travail mené depuis plusieurs années et toucher l'ensemble du public Jeunesse.**

## PEDT- INFORMATIONS GENERALES – PORTEUR DU PROJET

### Collectivité porteur du Projet :

Collectivité	Ville de CESTAS
Nom et prénom du Maire	Pierre DUCOUT
Nom et prénom de l' élu de référence	Jean Pierre LANGLOIS, Adjoint à l'Education
Adresse	2 avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS
Téléphone	05 56 78 13 00
Courriel	pierre.ducout@mairie-cestas.fr

### Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom coordonnateur	Agnès FAVARD
Fonction	Direction Service Education Jeunesse
Adresse	2 avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS
Téléphone	05 56 78 13 00 poste 127
Courriel	<a href="mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr">affaires.scolaires@mairie-cestas.fr</a>
Coordonnateur périscolaire	Nicole Bergeronne
Plan Mercredi	Philippe Guéglio
Courriel commun	<a href="mailto:alsh@mairie-cestas.fr">alsh@mairie-cestas.fr</a>

## PILOTAGE ET COORDINATION

### Les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet PEDT :

- **Le PEDT mobilise les partenaires traditionnels institutionnels du service Education Jeunesse**
  - L'Inspecteur de Circonscription
  - Les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la commune
  - Les services de la
  - Les services de la CAF
  
- **Le PEDT mobilise les élus de la commission scolaire**
  - La commission Scolaire est composée des élus du conseil municipal en charge de la mise en œuvre de la politique éducative de la commune.  
Les élus de la commission scolaire assistent aux conseils d'école. Ils sont à l'écoute des besoins des enseignants et des familles dans le cadre scolaire.  
Les travaux de la commission scolaire contribuent à la mise en œuvre du PEDT par la prise de décisions visant à répondre aux axes éducatifs fixés en comité de pilotage.
  
- **Le PEDT mobilise les services municipaux de Ville de Cestas**
  - Le personnel du service Education Jeunesse.
  - Le coordonnateur Enfance Jeunesse missionné pour assurer la cohérence du dispositif.
  - Les coordonnateurs des services périscolaires.
  - Les douze directeurs des centres d'accueil et référents des directeurs des écoles.
  - Les intervenants spécialisés.

## ➔ Le PEDT mobilise les partenaires associatifs de la commune,

- **Club de Loisirs Léo Lagrange** ; associations proposant des activités de loisirs et de découverte aux jeunes de 8 à 17 ans
- **L'association SAGC « multisports »**, association de découverte des activités sportives pour les publics maternelle et élémentaire

Les deux associations ont répondu à l'appel à projet de la municipalité visant à concevoir une offre d'accueil répondant aux objectifs du « plan mercredi et confirment leur engagement aujourd'hui.

### LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT

Le comité de pilotage a pour objectif de se réunir régulièrement pour rassembler les acteurs éducatifs, définir des objectifs précis, coordonner les actions visant à la réussite de la démarche de proposition d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants, avant, pendant et après l'école.

Il a pour vocation de faire assurer la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences et de la place de chacun.

Sa composition est représentative des composantes éducatives locales : écoles, élus municipaux, personnels municipaux, parents d'élèves.

Le comité de pilotage réunit :

- Le Maire et les élus membres de la commission scolaire
- L'IEN et les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la commune
- Les représentants de parents élus au conseil d'école (2 représentants par école)
- Les services municipaux : responsables de service, coordonnateurs péri et extrascolaires, deux représentants des directeurs de centre d'accueil municipal
- Les représentants des structures associatives partenaires du Plan Mercredi

**Objectif du comité de pilotage** : le comité de pilotage est une structure d'échange pour partager les constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, identifier les priorités, proposer des éclairages différents, choisir des modes d'action, les mettre en œuvre et formuler des axes d'amélioration du parcours éducatif.

Fréquence des rencontres : deux fois par an ; AVRIL et NOVEMBRE.

### LE COMITE TECHNIQUE

Le comité de pilotage est assisté d'un comité technique composé de :

- Responsable du service Education
- Coordonnateur Enfance Jeunesse
- Coordonnateurs périscolaires
- Directeurs des centres d'accueil
- Représentants des structures associatives partenaires du Plan Mercredi

**Objectif du comité technique** : il met en œuvre les décisions prises dans le cadre du comité de pilotage. Il assure les mesures correctives. Il procède à l'évaluation des actions.

Fréquence des rencontres : OCTOBRE/MARS /JUIN.

## **ANNEXE**

# **SYNTHESE DE L'EVALUATION**

## **DU PEDT 2018-2021**

**SYNTHESE DE L'EVALUATION DU PEDT 2018 – 2022****Evaluation : Sur la réponse aux besoins de l'enfant : Activités / Rythme : les avis des enseignants et des familles**

Objectif	Objectif général	Actions	Avis
Accueil du matin	Permettre de débiter la classe dans de bonnes conditions	Assurer la transition entre la famille et l'école l'enfant Offrir des repères Offrir un temps de calme Jeux à dispositions Temps d'échange avec les personnels de l'éducation nationale Temps d'échange avec la famille	Accueil attentionné des enfants et de leurs familles.  Faible temps d'échange avec les familles pressées par le temps le matin.  Les animateurs sont identifiés : stabilité des équipes Les ATSEM sont identifiées : Stabilité des équipes
Pause méridienne	Se nourrir Partager un temps libre avec les camarades Jouer Echanger Faire connaissance	Organisation du repas Sensibilisation et découverte – goûts et mets Assurer la sécurité des enfants Organisation du service des enfants porteurs du PAI Assurer le bien-être des enfants Organiser les espaces dans la cour Soigner Repérer et régler les conflits	Le repas est un temps important dans la journée. Les attentes des familles sont plus manifestes.  En maternelle : le personnel est attentionné. Le cadre du respect du bien-être de l'enfant est posé.  Invitation à la découverte des plats – les animations sont appréciées. Les familles sont satisfaites de la prise en compte des observations faites pour faire évoluer les menus.  L'encadrement est stable et permet aux enfants d'entretenir une relation de confiance.  Le personnel est attentif au besoin de repos de l'enfant La sieste est assurée sur le temps de pause méridienne. En élémentaire, les enseignants souhaitent un travail sur le retour au calme avant la reprise de la classe.  Les personnels sont attentifs au suivi des PAI.  Les échanges entre les personnels municipaux et les personnels enseignants sont assurés pour répondre aux besoins de l'enfant. Les difficultés survenues sur le temps

			<p>de pause méridienne sont partagés entre les enseignants et les équipes municipales.</p> <p>La pause méridienne est aussi vécue par les enfants comme un lieu de conflits. Il est nécessaire de travailler sur le climat et les relations entre enfants.</p> <p>Recherche de moyens de régler les problématiques de relations altérées par un défaut de communication ou par des expériences de communication difficiles.</p> <p>Les équipements des cours d'école répondent aux besoins de l'enfant. Ils peuvent cependant être améliorés. En particulier pour répondre aux besoins des enfants. Les enfants disposent des moyens pour jouer.</p> <p>Le temps de pause méridienne reste un temps « libre ». Le rythme de l'enfant est respecté.</p>
<p>Temps d'accueil du soir</p>	<p>Se divertir après une journée de classe Découvrir de nouvelles activités</p>	<p>Goûter Organisation des activités Assurer le repos Respecter le besoin de temps libre</p>	<p>Les animateurs sont identifiés : stabilité des équipes</p> <p>Le goûter est un sujet d'insatisfaction. Le travail mené en concertation avec les représentants de parents d'élèves et les équipes municipales est porteur d'amélioration. Le travail réalisé en commission restauration est positif.</p> <p>Les activités sont nombreuses et diversifiées : grands jeux, activités sportives, activités artistiques.</p> <p>Les familles rapportent que les enfants sont très satisfaits des activités. Poursuivre le travail de proposition diversifiée.</p> <p>Les familles souhaitent que les enfants puissent faire leurs devoirs. La collaboration avec les associations mobilisées pour l'aide aux devoirs est appréciée.</p>

<p>Activités du Plan Mercredi</p>	<p>Répondre au besoin de pause des enfants au milieu de la semaine. Se divertir Découvrir des activités nouvelles Découvrir des sites Rencontrer ses pairs Participer à des actions citoyennes</p>	<p>Déterminer la capacité d'accueil / répondre aux besoins des enfants Organisation des activités Organisation des transports Assurer le bien-être des enfants Assurer l'inclusion des enfants porteurs de besoins particuliers</p>	<p>Les activités sont nombreuses et variées Le repos de l'enfant est assuré dans les mêmes conditions que durant le temps scolaire.</p> <p>Le rythme de l'enfant est respecté. Jeux et activités libres Des sorties sur le territoire sont organisées : découverte du milieu naturel, activités sur le complexe sportif, médiathèque, cinéma.</p> <p>Interventions de qualité : animateurs spécialisés : Sport, Activités numériques, Découverte de la nature</p> <p>La liaison « passerelle » entre les activités des associations partenaires du PEDT et les ACM municipaux est plébiscitée. Demande de places supplémentaires</p> <p>Les besoins particuliers des enfants sont pris en compte (PAI).</p>
<p>Sur la thématique des besoins particuliers et l'inclusion</p>	<p>Assurer l'accueil des enfants</p>	<p>Répondre aux besoins des enfants</p>	<p>Besoin de travailler sur l'agencement des locaux pour améliorer l'accueil – en particulier sur les espaces sanitaires et les cours des écoles</p> <p>Besoin de se doter d'équipements adaptés : mobilier, jeux spécifiques</p> <p>Besoin d'un accueil personnalisé, rassurant pour les familles Besoin d'un « référent » pour alléger la difficulté de l'accueil de l'enfant tout au long de l'année dans des structures où les équipes ne sont pas toujours les mêmes.</p>

## Evaluation : la communication et les familles

Objectif	Objectif général	Actions	Avis
Faire connaître l'offre de service – offre générale	Mettre à disposition l'information	Information sur le livret d'accueil Information sur le site internet Information sur programme d'activités	L'information est multiple et elle est connue des familles.  Les outils sont multiples – les usagers ne se retrouvent pas - Besoin d'une information plus synthétique et rapide. Besoin de clarifier l'accès à l'information sur le site internet de la ville.  Les activités des associations des partenaires PEDT sont bien identifiées et connues des usagers.  Besoin de clarifier la communication pour les nouvelles familles.
Les programmes d'activités	Mettre à disposition l'information	Information sur le site internet Information sur programme d'activités Panneau d'affichage	Les programmes sont clairs Les programmes ne sont pas toujours respectés  Il manque des panneaux d'affichages dédiés dans les écoles
La connaissance du PEDT	Faire connaître	Diffuser les objectifs	Le PEDT n'est pas connu. Une fois les explications données, les familles confirment que les objectifs sont partagés  Besoin d'une communication plus adaptée
La connaissance des activités et du fonctionnement des ACM	Demander avis		Les familles échangent avec les animateurs et en particulier avec le directeur périscolaire.  Les usagers expriment un avis général spontanément mais n'ont pas la possibilité de donner leur avis. Pas de recueil de l'avis des usagers.  Besoin de prendre du temps pour comprendre le mode de fonctionnement : organiser un temps de rencontre type porte ouverte.  Les familles apprécient les temps de partage et de présentation des activités. Ils sont rares.

## Evaluation : la cohérence éducative

Objectif	Constat	Difficultés	Avis
Liens entre les partenaires : observations générales	<p>Constat de qualité de la relation entre les partenaires. Relations régulières entre les enseignants, les équipes scolaires et périscolaires.</p> <p>Relations facilitées par la fonction du directeur périscolaire – Clef de la cohérence éducative entre les enseignants, les animateurs, les personnels scolaires</p> <p>Le directeur périscolaire est présent aux conseils d'école et assiste aux réunions concernant l'enfant et sa famille</p>	<p>Difficultés de trouver du temps pour les réunions en maternelle. Emplois du temps respectifs contraints</p>	<p>Souhait de maintenir le dispositif – Le directeur périscolaire est le référent du personnel de l'EN pour assurer la cohérence des temps de l'enfant</p> <p>La présence du directeur périscolaire au conseil d'école est un facteur important en début d'année scolaire et permet dès le début de l'année de répondre aux questions des usagers.</p> <p>Besoin de trouver des espaces de discussion plus réguliers en maternelle</p>
Liens entre les partenaires : Mise en œuvre d'actions en transversalité	Travail commun sur les règles de vie et les projets pédagogiques transversaux		<p>Faire un travail de formalisation pour que chacun puisse connaître le champ d'intervention respectif.</p> <p>Développer des fiches actions.</p> <p>Actualiser les chartes d'occupation des locaux</p>
Connaissance du PEDT	Méconnaissance du PEDT	<p>Le temps de chacun est contraint Multiplication des documents</p>	<p>Intégrer les objectifs du PEDT dans un document de synthèse et dans les projets pédagogiques</p> <p>Construire des ateliers sur les axes et respecter un calendrier de rencontres</p> <p>Travailler sur l'animation du PEDT</p>

## Evaluation : Offre éducative

Objectif	Constat	Difficultés	Avis
Capacité d'accueil	Augmentation de la fréquentation en particulier en maternelle – capacité d'accueil insuffisante  Adaptation constante des effectifs encadrants aux conditions matérielles	Plus de locaux disponibles  Nuit à la qualité de l'accueil	Besoin de trouver des solutions pour une meilleure organisation physique des activités.
Compétence	Equipes compétentes et formées	Difficultés de recrutement des personnels	Mise en place de réunions d'échanges de besoins et de pratiques  Besoin de formations : protection de l'enfance, enfants à besoins particuliers, PSC1, protocoles de sécurité des locaux.
Projets	Harmonisation des projets	Trouver le temps de concertation	Mise en place d'un calendrier annuel